

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25\_012

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ANIMATION ET PRÉVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ET LE PAJ**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Mercredi 29 janvier 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36  
Présents : 30  
Pouvoirs : 5  
Votants : 35

**Résultat des votes :**

Pour : 35  
Abstention : 0  
Contre : 0

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la mission du PAJ auprès du public 12/25 ans, au titre de laquelle le PAJ mène des actions de prévention depuis de nombreuses années,

**CONSIDÉRANT** les échanges effectifs entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, le Département de l'Isère, la Maison du Voironnais Chartreuse et l'association PAJ, sur le sujet,

**CONSIDÉRANT** les attendus de la part du département de l'Isère, en termes de reporting de données et d'actions mais également en termes de partenariat, au travers d'une gouvernance resserrée,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler la demande de soutien auprès du Département de l'Isère pour l'année 2025 concernant les actions d'animation de prévention,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la poursuite du partenariat entre la Communauté de Communes, le Département de l'Isère et le PAJ concernant les actions d'animation de prévention
- **SOLLICITE** dès à présent le Département de l'Isère pour engager ce processus
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à cette convention

La Présidente,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT.

